

Comité social territorial

DFA DRH DSIN

du 6 mars 2024

Sur les cinq points qui étaient à l'[ordre du jour de cette instance](#), les trois premiers nécessitaient l'avis des organisations syndicales.

La **CFTC** a voté favorablement pour les différents sujets traités

- Point N°1 : Approbation du [PV du 15 juin 2023](#)
- Point N°2 : [Ajustement organisationnel de la DFA](#) pour la sous-direction des offres de services et des ressources
- Point N°3 : Révision de la [cartographie du télétravail de la DFA](#)

Les agents de la DFA ont été consultés et la direction n'a pas changé les quotités. Elles restent identiques à la cartographie de 2021. Pour les cartographies du télétravail [à la DSIN](#) et [à la DRH](#) l'administration nous les a communiquées pour information.

- Point N°4 : Présentation des [travaux de l'accueil du 2 rue de LOBAU](#)

Ce point a été présenté aux organisations syndicales. Compte tenu de la place disponible dans la cour du 2 rue de LOBAU seul un algéco de 14 m² a pu être installé. Le [plan de réaménagement](#) nous a été remis. La DPMP a la consigne de réguler le flux du public durant les travaux qui devraient être terminés pour fin mai 24.

- Point N°5 : Point sur le [développement de l'attractivité](#) de la Ville

Devant les difficultés de recrutement à la Ville de Paris et avec les départs à la retraite des agents nés dans les années 60, l'administration nous a présenté un plan pour inciter le public à postuler à la ville.

Par ailleurs, une étude va être faite du pourquoi les nouvelles recrues démissionnent si rapidement.

Enfin, la **CFTC** a interrogé l'administration sur sa position sur le pont du 10 mai 2024

La réponse de l'administration : La DFA et la DRH a fait part qu'il n'impose pas les 50% dans les services le jour du pont.

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer